



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question au Gouvernement n° 3255

Texte de la question

REPLACEMENT DES PROFESSEURS ABSENTS

M. le président. La parole est à M. Jean-François Régère.

M. Jean-François Régère. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les parents d'élèves sont, comme vous le savez, très attachés à la réussite de leurs enfants et sont donc particulièrement attentifs aux conditions de leur scolarité, notamment à la présence continue des enseignants. Les absences de certains de ceux-ci suscitent toujours de vives inquiétudes des parents, surtout lorsque leurs enfants préparent des examens et que les programmes doivent être absolument terminés pour que ces élèves aient toutes les chances de réussir. C'est une question d'équité et d'égalité des chances. Il y va, en outre, de l'image, de la qualité et de la continuité de ce service public dont vous ne manquez pas une occasion, monsieur le ministre, de promouvoir la modernité et l'efficacité.

En ce sens, vous avez décidé, dès la rentrée de 2005, de mettre en place un nouveau dispositif de remplacement pour que les absences inférieures à quinze jours soient suppléées par les professeurs de l'établissement.

Pouvez-vous préciser quelle a été l'efficacité de ce dispositif et nous indiquer si vous avez prévu les moyens nécessaires à son maintien et à son amélioration ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Jean-François Régère, il est vrai que les parents sont en droit d'attendre que leurs enfants suivent tous les cours, toute l'année scolaire. Quand je suis arrivé au ministère, le Premier ministre et la majorité parlementaire m'ont demandé d'établir un dispositif de remplacement des absences de courte durée. Je l'ai mis en place sur la base du volontariat et avec des mesures incitatives - le paiement en heures supplémentaires, ce qui est bien normal, des enseignants qui assurent ces remplacements. Il y avait à l'époque, mesdames, messieurs les députés, 2 millions d'heures d'absence prévisibles *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)*, soit 2 millions d'heures non suivies par les enfants ! 2 millions d'heures pendant lesquelles ils étaient en classe avec un maître absent ! Grâce aux mesures que nous avons prises, avant même la fin de l'année 2006, 1 million d'heures étaient déjà remplacées.

Devant ce demi-succès - puisque 1 million sur 2, c'est la moitié -, j'ai décidé de fixer des objectifs plus ambitieux encore pour l'année scolaire 2006-2007 *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, et 61 millions d'euros ont été budgétés à cette fin. Il s'agit de faire remplacer 1 500 000 d'heures d'absences de courte durée.

Monsieur Régère, à l'heure où nous parlons, à la moitié de l'année scolaire, je peux vous assurer que cet objectif sera atteint, c'est-à-dire que trois heures d'absence de courte durée sur quatre seront remplacées ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Mesdames, messieurs les députés, quand on fait appel aux enseignants, à leur sens de l'intérêt général, à leur sens du service public, on n'est jamais déçu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Régère](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3255

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 février 2007